

Pour la protection du couguar de l'Est

Le ministère des Postes émettra un nouveau timbre de 12 cents pour faire connaître l'un des animaux les plus menacés au Canada, le couguar de l'Est.

Il ne reste que cent couguars environ dans l'est du pays; ils vivent sous la menace constante d'une totale extinction, à la suite de la destruction de leur environnement et d'une chasse sans merci.

Le dessin du timbre a été réalisé par M. Robert Bateman, célèbre peintre et



protecteur de la faune qui a représenté le couguar dans l'un de ses habitats connus; les forêts reculées du Nouveau-Brunswick et la Gaspésie.

Le couguar de l'Est

Ce fauve est aussi connu sous les noms de panthère d'Amérique, puma, et lion de montagne. Les Indiens l'appelaient "pi-twal" (celui qui a une longue queue). C'est l'une des cinq variétés de couguar du Canada. Le domaine du couguar s'est étendu de l'Atlantique au Pacifique, et du nord du Canada à l'extrême sud de l'Amérique latine. L'homme blanc a complètement bouleversé l'habitat du couguar et l'a massacré sans aucune retenue, soit par crainte, soit pour mériter le titre de chasseur émérite. Ce félin passa bientôt pour complètement exterminé dans l'est du Canada.

Chose curieuse, ce sont les transformations que l'homme fit subir à l'environnement qui protégèrent le couguar de l'Est. En effet, l'exploitation forestière, l'exode des fermiers et les incendies transformèrent la forêt du Nouveau-Brunswick en un territoire idéal pour le cerf, principale proie du couguar. Le félin, solitaire de nature, se réfugia dans les parties les plus reculées de la forêt, où la nourriture était abondante et où la présence de

l'homme se faisait très peu sentir. La population de couguars s'est stabilisée et a même augmenté quelque peu, mais il n'y a pas lieu de s'en réjouir, car seulement 100 de ces créatures survivent actuellement dans l'est de l'Amérique du Nord (à l'exception de la Floride).

Un couguar mâle peut atteindre neuf pieds de long et peser 280 livres, mais sa taille moyenne est de six pieds et il pèse habituellement de 100 à 200 livres. La femelle est généralement plus petite du tiers. La robe du félin varie du roux au brun-gris; elle peut même être noire. La femelle est adulte

à deux ou trois ans et donne naissance à deux jeunes en moyenne par portée. Le couguar émet différents sons qui vont du ronronnement au feulement, et du miaulement au rugissement.

De jour ou de nuit, le couguar chasse un grand nombre d'animaux. Il tue le cerf en lui brisant la colonne vertébrale. Il est très rare que le couguar attaque l'homme sans être provoqué, mais il inspire néanmoins la crainte, et cette crainte qu'il suscite risque d'entraîner son extermination, tout comme la destruction de l'environnement et la chasse.

Nouveau plan de gestion de pêche

Pour la première fois, un plan de gestion global servira, en 1977, à contrôler les déplacements des bateaux et l'exploitation de la plus importante pêche pratiquée dans les eaux canadiennes de l'Atlantique, a annoncé le ministre des Pêches et de l'Environnement, M. Roméo LeBlanc.

L'annonce de ce plan fait suite à trois mois de consultations poussées avec des organisations de pêcheurs, des sociétés de pêche et les cinq provinces de l'Atlantique. Le plan a pour objectif d'éviter les conflits entre les flottilles locales et hauturières face

à une ressource peu abondante; de favoriser le rétablissement des stocks décimés; et de répartir l'utilisation des ressources, de façon à garantir à l'industrie du travail pendant toute l'année.

Comptant plus de 20 000 pêcheurs et 12 000 ouvriers en usine, l'industrie du poisson de fond est l'employeur le plus important du domaine des pêches sur la côte atlantique.

Le ministre a signalé qu'en 1977, la principale répercussion de l'extension de la limite de pêche à 200 milles sera la réduction des prises par les bateaux étrangers. Dans le cas des espèces les plus importantes de poisson de fond (la morue et le sébaste) le contingent sera limité à un tiers de ce qu'il était il y a deux ans, tandis qu'au large des Maritimes, la prise de ces espèces cessera presque complètement.

Les prises canadiennes de poisson de fond, en 1976, ont été supérieures à celles de 1975 et un léger accroissement des contingents pour 1977 pourrait assurer une nouvelle augmentation des prises. Toutefois, la plus grande partie de cet accroissement devra être puisée dans les eaux où la flottille canadienne n'avait pas l'habitude d'opérer. En effet, les stocks des eaux du banc de la Nouvelle-Écosse et du golfe Saint-Laurent sont en très mauvais état et gravement menacés par une trop grande exploitation. Les prises doivent donc être limitées. La morue et le sébaste du golfe Saint-Laurent, en particulier, risqueraient d'être décimés à tout jamais s'ils étaient surexploités.

Il faudra que la flottille de quelque 160 gros chalutiers pêche dans les eaux éloignées. Une aide spéciale sera accordée en 1977 aux bateaux affectés à l'exploitation des pêcheries septentrionales.

Le ministre a ajouté que l'application du plan serait étudiée à intervalles réguliers avec les représentants des pêcheurs et des producteurs, puis modifiée au besoin. Il a tenu à souligner l'importance qu'il attache à l'application stricte des politiques de gestion. Les contingents, les limites de mailage et les dispositions relatives aux prises accidentelles peuvent permettre aux populations de se rétablir, dans l'intérêt de tous les pêcheurs canadiens. Ceux qui commettront des infractions courront le risque de voir leur permis suspendu.